

P.V. DE LA COMMISSION SPORTIVE DU JEUDI 3 AVRIL 2025

Présents : GODAUX T. Président, DEWULF C. Vice-Président, MONTANARI N. et TROUILLIEZ J.-Y. Membres et WALLEMME C. Secrétaire et Membre

En renfort : DUCA G. pour le point 4 de discipline

Absent : ROULENT A.

Assiste à la réunion sans droit de vote : BELLEMANS F. (Représentant de la CPA)

I. DECISIONS ADMINISTRATIVES

1. Match HAP4D135 du 26/02/2025 à 20h00 SPORTING CLUB LA LOUVIERE / LOS LOBOS THIEU – 4D – Score 5/8
L'arbitre ayant confirmé que le délégué visité VAN WINCKEL Dorian né le 13/05/2002 N° Licence 876811 n'est pas venu signer la feuille de match endéans les 5 minutes suivant la fin du match, celui-ci sera suspendu pour une durée d'une semaine (semaine du 10/03/2025 au 16/03/2025) en application de l'article 14 du règlement provincial (voir § Signature de la feuille).
2. Match HAVET023 du 18/02/2025 20:00 RAEC SOFS DOUR / TORDOIR GALACTICOS MANAGE – Vétérans – Match non joué
Forfait annoncé de l'équipe visiteuse. Match perdu 5/0 FFT par Tordoir Galacticos Manage Matricule 5501.
3. Match HAP1138 du 19/02/2025 21:00 YOUNG BOYS LA LOUVIEERE / UNION SPORTIVE MORLANWELZ – 1 - Match non joué
Forfait annoncé de l'équipe visiteuse. Match perdu 5/0 FFT par Union Sportive Morlanwelz Matricule 5545.
4. Match HACPPRM102 du 21/02/2025 22:00 A L'ANCIENNE NIMY / INTER ECAUSSINNOIS – Coupe premières - Match non joué
Equipe visiteuse absente. Match perdu 5/0 FFT par Inter Ecaussinnois Matricule 7436.
5. Match HAVET117 du 23/02/2025 19:00 AG JUNIOR LA LOUVIERE / SPORTING SOIGNIES – Vétérans - Match non joué
Forfait annoncé de l'équipe visiteuse. Match perdu 5/0 FFT par Sporting Soignies Matricule 1645.
6. Match HAP2C042 du 20/02/2025 21:00 JS D'OR MARCHIENNE / CELESTE MONCEAU – 2C – Score 5/7
Attendu que KETTANI Omar né le 19/04/1999 N° Licence 881885 a été aligné avec l'équipe de JS d'Or Marchienne Matricule 3903 alors qu'il n'était pas affilié à la date initialement prévue du match (02/01/2025), la Commission Sportive, en application des articles 183.9 ou 184.3 du RO, fixe le score de la rencontre à 0/5 Forfait et décrète qu'il s'agit d'un forfait administratif.
7. Match HAP4F076 du 17/02/2025 22:00 KAISER BEAUMONT / ULTRASLAN BASSEE ROUX – 4F – Score 14/2

Attendu que OZYURT Tolga né le 30/05/2002 N° Licence 841131 a été aligné avec l'équipe de Ultraslan Bassée Roux Matricule 7689 alors qu'il n'était pas affilié à la date initialement prévue du match (06/12/2004), la Commission Sportive, en application des articles 183.9 ou 184.3 du RO, fixe le score de la rencontre à 14/2 Forfait et décrète qu'il s'agit d'un forfait administratif.

8. Match HADIAB033 du 23/02/2025 11:00 ARSENAL PONT A CELLES B / RAEC SOFS FUTSAL DOUR B – Diablotins B - Match non joué
Equipe visiteuse absente. Match perdu 5/0 FFT par RAEC SOFS Futsal Dour B Matricule 5546.
9. Match HAP1142 du 27/02/2025 à 19h00 FC COSA HAINE SAINT PIERRE / ULKU SPORT MARCHIENNE – 1 – Score 6/2
L'arbitre ayant confirmé que le capitaine visiteur KORKUT Mikail né le 01/11/2002 N° Licence 846018 n'est pas venu signer la feuille de match endéans les 5 minutes suivant la fin du match, celui-ci sera suspendu pour une durée d'une semaine (semaine du 17/03/2025 au 23/03/2025) en application de l'article 14 du règlement provincial (voir § Signature de la feuille).
10. Match HAP1127 du 28/02/2025 21:35 DIABOLIX BRACQUEGNIES / MJA MARCHIENNE – 1 - Match non joué
Equipe visiteuse absente. Match perdu 5/0 FFT par MJA Marchienne Matricule 6472.
11. Match HAP3C027 du 24/02/2025 21:00 ACIRLI MORLANWELZ B / YSS LA LOUVIERE – 3C – Score 3/8
Attendu que ARAGONA Santo né le 02/09/1998 N° Licence 864921 a été aligné avec l'équipe de Acirli Morlanwelz B Matricule 5359 alors qu'il n'était pas affilié à la date initialement prévue du match (02/01/2025), la Commission Sportive, en application des articles 183.9 ou 184.3 du RO, fixe le score de la rencontre à 3/8 Forfait et décrète qu'il s'agit d'un forfait administratif.
12. Match HAP4C133 du 27/02/2025 18:35 LITTLE WOLF LA LOUVIERE B / SPORTING WOLF STREPY – 4C - Match non joué
Forfait annoncé de l'équipe visitée. Match perdu 0/5 FFT par Little Wolf La Louvière B Matricule 7631. 25 €
13. Match HAP4E135 du 24/02/2025 22:15 FUTSAL DT ANDERLUES / LA HESTRE GALAXY B – 4E - Match non joué
Forfait annoncé de l'équipe visiteuse. Match perdu 5/0 FFT par La Hestre Galaxy B Matricule 7065.
14. Match HAP1151 du 12/03/2025 à 21h00 AVANTI CHARLEROI / MJA MARCHIENNE – 1 – Match arrêté à la 44^{ème} minute sur le score de 12/3
L'arbitre ayant confirmé que le capitaine visiteur BEN MANSOURA Chokri né le 15/10/1973 N° Licence 823129 n'est pas venu signer la feuille de match endéans les 5 minutes suivant la fin du match, celui-ci sera suspendu pour une durée d'une semaine (semaine du 24/03/2025 au 30/03/2025) en application de l'article 14 du règlement provincial (voir § Signature de la feuille).
15. Match HAP4G147 du 12/03/2025 à 22h00 POG TEAM ROSELIES B / SPACE X JUMET B – 4G – Score 7/6
L'arbitre ayant confirmé que le capitaine visiteur HOET Dylan né le 17/03/1997 N° Licence 863913 n'est pas venu signer la feuille de match endéans les 5 minutes suivant la fin du match, celui-ci sera

suspendu pour une durée d'une semaine (semaine du 31/03/2025 au 06/04/2025) en application de l'article 14 du règlement provincial (voir § Signature de la feuille).

16. Match HAP1151 du 12/03/2025 21:00 AVANTI CHARLEROI / MJA MARCHIENNE – 1 – Match arrêté à la 44^{ème} minute sur le score de 12/3
Attendu que l'équipe visiteuse n'était plus en nombre suffisant pour continuer ce match (moins de 3 joueurs sur le terrain), la Commission Sportive, en application de la règle 3 article 1 des règles du jeu, fixe le score de la rencontre à 12/3 Forfait et décrète qu'il s'agit d'un forfait administratif.
17. Match HAP3B104 du 07/03/2025 21:30 TC WOLF HAINE ST PIERRE / FUTSAL CLUB BOUVY – 3B – Score 6/5
Attendu que DELIKUS Yakuphan né le 20/09/2001 N° Licence 857508 a été aligné avec l'équipe de Futsal Club Bouvy Matricule 7630 alors qu'il n'était pas affilié à la date initialement prévue du match (31/01/2025), la Commission Sportive, en application des articles 183.9 ou 184.3 du RO, fixe le score de la rencontre à 5/0 Forfait et décrète qu'il s'agit d'un forfait administratif. 12,50 €
18. Match HAP4A047 du 07/03/2025 22:00 AS BOUSSU FUTSAL B / INTER ECAUSSINNOIS B – 4A – Score 8/3
Attendu que DELVAUX David né le 05/11/2003 N° Licence 863622 a été aligné avec l'équipe de Inter Ecaussinnois B Matricule 7436 alors qu'il n'était pas affilié à la date initialement prévue du match (28/10/2024), la Commission Sportive, en application des articles 183.9 ou 184.3 du RO, fixe le score de la rencontre à 8/3 Forfait et décrète qu'il s'agit d'un forfait administratif.
19. Match HAP4F036 du 07/03/2025 22:00 ULTRASLAN BASSEE ROUX / IMPE THUIN B – 4F – Score 12/3
Attendu que SEMERORA Matteo né le 03/11/2000 N° Licence 881823 a été aligné avec l'équipe de IMPE Thuin B Matricule 7450 alors qu'il n'était pas affilié à la date initialement prévue du match (29/11/2024), la Commission Sportive, en application des articles 183.9 ou 184.3 du RO, fixe le score de la rencontre à 12/3 Forfait et décrète qu'il s'agit d'un forfait administratif.
20. Match HAP4F056 du 07/03/2025 21:15 FC UNITO CHAPELLE / VENEZIA CHAPELLE – 4F – Score 7/3
Attendu que GRAVANTE Alessio né le 27/02/2006 N° Licence 875062 a été aligné avec l'équipe de FC Unito Chapelle Matricule 6193 alors qu'il n'était pas affilié à la date initialement prévue du match (08/11/2024), la Commission Sportive, en application des articles 183.9 ou 184.3 du RO, fixe le score de la rencontre à 0/5 Forfait et décrète qu'il s'agit d'un forfait administratif.
21. Match HAP3D140 du 09/03/2025 20:00 TC WOLF HAINE ST PIERRE B / CATENACCIO ANDERLUES – 3D - Match non joué
Forfait annoncé de l'équipe visiteuse. Match perdu 5/0 FFT par Catenaccio Anderlues Matricule 5857.
22. Match HAP3E137 du 07/03/2025 21:45 ARSENAL PONT A CELLES B / MFC MONTIGNIES - 3E - Match non joué
Forfait annoncé de l'équipe visiteuse. Match perdu 5/0 FFT par MFC Montignies Matricule 6059.
23. Match HAP4C141 du 07/03/2025 20:00 MFC SCAILMONT / AMICI LA LOUVIERE - Match non joué
Forfait annoncé de l'équipe visitée. Match perdu 0/5 FFT par MFC Scailmont Matricule 1722.

24. Match HAP4D063 du 15/03/2025 à 20:00 LA LOUVIERE CITY / AKATSUKI HOUDENG – 4D – Score 6/1
L'arbitre ayant confirmé que le capitaine visiteur GONTIER Jonathan né le 30/07/1985 N° Licence 776973 n'est pas venu signer la feuille de match endéans les 5 minutes suivant la fin du match, celui-ci sera suspendu pour une durée d'une semaine (semaine du 07/04/2025 au 13/04/2025) en application de l'article 14 du règlement provincial (voir § Signature de la feuille).
25. Match HAP1103 du 14/03/2025 21:00 YOUNG BOYS LA LOUVIERE / MJA MARCHIENNE – 1 - Match non joué
Equipe visiteuse absente. Match perdu 5/0 FFT par MJA Marchienne Matricule 6472.
26. Match HAP4G166 du 13/03/2025 21:00 COPAIN COPAIN MARCINELLE / F.C.S. CHARLEROI B – 1 - Match non joué
Forfait annoncé des visiteurs. Match perdu 5/0 FFT par F.C.S. Charleroi B Matricule 7438.
27. Match HAP3E148 du 10/03/2025 19:00 SONACA GOSELIES / FUTSAL TEAM GERPINNES – 3E - Match non joué
Forfait annoncé tardivement des visités. Match perdu 0/5 FFT par Sonaca Gosselies Matricule 7166.
28. Match HAP3C103 du 14/03/2025 22:30 FC SANTI FRASNES-LEZ-GOSSELIES / TT SOCCER ANDERLUES – 3C - Match non joué
Forfait annoncé tardivement des visiteurs. Match perdu 5/0 FFT par TT Soccer Anderlues Matricule 5147.
29. Match HAP4F190 du 14/03/2025 21:15 FC UNITO CHAPELLE / FARCIENNES CAROLO TEAM – 4F - Match non joué
Forfait annoncé tardivement des visiteurs. Match perdu 5/0 FFT par Farciennes Carolo Team Matricule 7729.
30. Match HADIAA056 du 16/03/2025 14:00 ALL STARS LA LOUVIERE A / SPORTING SOIGNIES – Diablotins A - Match non joué
Forfait annoncé des visiteurs. Match perdu 5/0 FFT par Sporting Soignies Matricule 1645.
31. Match HAP3C147 du 15/03/2025 19:05 YSS LA LOUVIERE / AC PERONNES – 3C - Match non joué
Forfait annoncé des visiteurs. Match perdu 5/0 FFT par AC Péronnes Matricule 1582.
32. Match HAP4D063 du 15/03/2025 20:00 LA LOUVIERE CITY / AKATSUKI HOUDENG – 4D - score 6/1
Attendu que le joueur VITULLO Mathieu né le 13/04/1981 N° Licence 791714 appartenant au club de Akatsuki Houdeng Matricule 7577 a été aligné alors qu'il était suspendu pour ce match (initialement prévu le 30/11/2024), la Commission Sportive, en application des articles 175.2 et 175.5 du RO (pages 26 et 27) et de l'article G du barème des sanctions du RO :
- fixe le score de la rencontre à 6/1 Forfait et décrète qu'il s'agit d'un Forfait administratif
 - Inflige à VITULLO Mathieu N° Licence 791714 2 semaines de suspension supplémentaires de toutes fonctions : semaines du 14/04/2025 au 20/04/2025 et du 21/04/2025 au 27/04/2025.
33. Match HAP4E101 du 24/03/2025 à 22h15 FUTSAL FUTSAL DT ANDERLUES / AVANTI CHARLEROI B – 4E – Score 9/6
L'arbitre ayant confirmé que le capitaine visiteur MALYSTER Jérôme né le 11/03/1985 N° Licence 760392 ne possédait pas l'application lui permettant de signer la feuille de match endéans les 5

minutes suivant la fin du match, celui-ci sera suspendu pour une durée d'une semaine (semaine du 07/04/2025 au 13/04/2025) en application de l'article 14 du règlement provincial (voir § Signature de la feuille).

34. Match HACPPRM110 du 26/03/2025 à 21h00 ALVA COSTA FS LA LOUVIERE / TT SOCCER ANDERLUES – Coupe Premières – Score 3/0
L'arbitre ayant confirmé que le capitaine visiteur PIRAUX Jordan né le 11/04/1994 N° Licence 809965 n'avait pas été en mesure de signer la feuille de match endéans les 5 minutes suivant la fin du match, celui-ci sera suspendu pour une durée d'une semaine (semaine du 07/04/2025 au 13/04/2025) en application de l'article 14 du règlement provincial (voir § Signature de la feuille).
35. Match HAP4E086 du 31/03/2025 à 21h00 AVANTI CHARLEROI B / FC IRAGAZZI LA LOUVIERE – 4E – Score 5/7
L'arbitre ayant confirmé que le délégué visité MARASCHIELLO Gianni né le 20/09/1985 N° Licence 760413 n'est pas venu signer la feuille de match endéans les 5 minutes suivant la fin du match, celui-ci sera suspendu pour une durée d'une semaine (semaine du 14/04/2025 au 20/04/2025) en application de l'article 14 du règlement provincial (voir § Signature de la feuille).
36. Match HAP4E086 du 31/03/2025 à 21h00 AVANTI CHARLEROI B / FC IRAGAZZI LA LOUVIERE – 4E – Score 5/7
L'arbitre ayant confirmé que le capitaine visiteur DI BLASI Joachim né le 20/09/103/12/1988 N° Licence 877149 n'est pas venu signer la feuille de match endéans les 5 minutes suivant la fin du match, celui-ci sera suspendu pour une durée d'une semaine (semaine du 21/04/2025 au 27/04/2025) en application de l'article 14 du règlement provincial (voir § Signature de la feuille).

II. TRANSACTIONS

57. Rapport arbitre **BLONDIAU Christian** pour le match HAP4G141 du 04/03/2025 20:00 **ARSENAL PONT A CELLES D / ULKU SPORT MARCHIENNE B** – 4G – Score 7/9
En cause de VERMASSEN Logan né le 25/12/1998 N° Licence 858018 – ARSENAL PONT A CELLES Matricule 5826
Faits reprochés : Rouspétances et cris incessants suite à une faute sifflée contre lui.
Application de l'article A1 du barème des sanctions du RO.
Suspension d'une durée de 1 semaine : semaine du 17/03/2025 au 23/03/2025.
58. Rapport arbitre **PARISE Michaël** pour le match HAP3A166 du 10/03/2025 19:00 **MFC HOUDENG / LSV MONS** – 3A – Score 4/2
En cause de FAUTRE Ludovic né le 17/02/1988 N° Licence 759199 – LSV MONS Matricule 5968
Faits reprochés : Insulte de l'arbitre après la carte jaune.
Application de l'article A2.1 du barème des sanctions du RO.
Suspension d'une durée de 2 semaines : semaines du 24/03/2025 au 30/03/2025 et du 31/03/2025 au 06/04/2025.
59. Rapport arbitre **BLAIRON Christophe** pour le match HACPPRM096 du 10/03/2025 22:00 **JC ECAUSSINNES / FANTASMA LA LOUVIERE** – Coupe Equipes premières – Match arrêté à la 49^{ème} minute sur le score de 3/5
En cause de DE BROE Sully né le 04/08/1998 N° Licence 823055 – JC ECAUSSINNES Matricule 5127

Faits reprochés : Insultes répétées et intimidation de l'arbitre provoquant l'arrêt du match.

Application de l'article A4 du barème des sanctions du RO.

Suspension d'une durée de 6 semaines : semaines du 24/03/2025 au 30/03/2025, du 31/03/2025 au 06/04/2025, du 07/04/2025 au 13/04/2025, du 14/04/2025 au 20/04/2025, du 21/04/2025 au 27/04/2025 et du 28/04/2025 au 04/05/2025.

Le match est perdu 0/5 Forfait par l'équipe de JC Ecaussinnes Matricule 5127.

60. Rapport arbitre **DUPONT Yves** pour le match HAP4E093 du 03/03/2025 21:00 **AVANTI CHARLEROI B / NEW TEAM MORLANWELZ B** – 4E – Score 4/6

En cause de POSSEMIERS Dylan né le 14/06/1998 N° Licence 877662 – NEW TEAM MORLANWELZ Matricule 7327

Faits reprochés : Insultes et suggestion de soudoiment envers l'arbitre.

Application de l'article A2.1 du barème des sanctions du RO.

Suspension d'une durée de 3 semaines : semaines du 31/03/2025 au 06/04/2025, du 07/04/2025 au 13/04/2025 et du 14/04/2025 au 20/04/2025.

61. Rapport arbitre **AKKUS Huseyin** pour le match HAP1135 du 21/02/2025 21:15 **ANDERLUES FIEF & CIE / MJA MARCHIENNE** – 1 – Match arrêté à la 36^{ème} minute sur le score de 6/5

En cause de ARBELO RODRIGUEZ Francesco né le 28/10/2001 N° Licence 861481 – ANDERLUES FIEF & CIE Matricule 7494

Faits reprochés : Faute dangereuse sur l'adversaire, insulte envers l'arbitre, refus de quitter le terrain après avoir reçu la carte rouge.

Application des articles B2, A2.1 et D3 du barème des sanctions du RO.

Suspension d'une durée de 6 semaines : semaines du 31/03/2025 au 06/04/2025, du 07/04/2025 au 13/04/2025, du 14/04/2025 au 20/04/2025, du 28/04/2025 au 02/05/2025 et les 2 premières semaines lors desquelles son club jouera lors de la prochaine saison.

Suite à son refus de quitter le terrain après avoir reçu la carte rouge et ce, malgré l'intervention de son capitaine, le match est perdu 0/5 Forfait par Anderlues Fief & Cie Matricule 7494.

62. Rapport arbitre **BLAIRON Christophe** pour le match HACPPRM094 du 12/03/2025 20:00 **NEW TEAM MORLANWELZ / CELTIC LEERNES** – Coupe Equipes premières – Match arrêté à la 40^{ème} minute sur le score de 2/3

En cause de l'attitude de certains joueurs visités.

Le match est perdu 0/5 FFT par New Team Morlanwelz Matricule 7327.

Une amende de 50 € est infligée à ce club pour l'attitude de leurs joueurs.

63. Rapport arbitre **NANNAN Jean-Pol** pour le match HAP4D063 du 15/03/2025 20:00 **LA LOUVIERE CITY / AKATSUKI HOUDENG** – 4D – Score 6/1

En cause de VITULLO Mathieu né le 13/04/1981 N° Licence 791714 – AKATSUKI HOUDENG Matricule 7577

Faits reprochés : Critiques et attitude désagréable envers l'arbitre après le match.

Application de l'article A1 du barème des sanctions du RO.

Suspension d'une durée de 1 semaine : semaine du 07/04/2025 au 13/04/2025.

64. Rapport arbitre **DUPONT Yves** pour le match HAP3D146 du 11/03/2025 20:00 **ELITE JSK MANAGE / FC ARMADA MORLANWELZ** – 3D – Score 8/3

En cause de DUJARDIN Tommy né le 09/07/1996 N° Licence 836966 – FC ARMADA MORLANWELZ Matricule 7136

Faits reprochés : Critique virulente et attitude désagréable envers l'arbitre après le match.

Application de l'article A1 du barème des sanctions du RO.

Suspension d'une durée de 2 semaines : semaines du 31/03/2025 au 06/04/2025 et du 14/04/2025 au 20/04/2025.

65. Rapport arbitre **NANNAN Jean-Pol** pour le match HAP4C110 du 21/03/2025 20:00 **MFC SCAILMONT MANAGE / SPORTING WOLF STREPY** – 4C – Score 7/7

En cause d'un supporter de SPORTING WOLF STREPY Matricule 7575

Faits reprochés : Irruption sur le terrain pendant le match pour venir repousser un joueur visité.

Application de l'article J du barème des sanctions du RO.

De sévères recommandations sont adressées au club de Sporting Wolf Strépy Matricule 7575 pour l'attitude d'un de leurs supporters.

Une amende de 25 € leur est infligée pour la même raison.

66. Rapport arbitre **NANNAN Jean-Pol** pour le match HAP4E101 du 24/03/2025 22:15 **FUTSAL DT ANDERLUES / AVANTI CHARLEROI B** – 4E – Score 9/6

En cause de MALYSTER Jérôme né le 11/03/1985 N° Licence 760392 – Avanti Charleroi B Matricule 5131

Faits reprochés : Critiques et attitude désagréable envers l'arbitre après le match.

Application de l'article A1 du barème des sanctions du RO.

Suspension d'une durée de 1 semaine : semaine du 14/04/2025 au 20/04/2025.

67. Rapport arbitre **BONELLA Charles** pour le match HAP4C159 du 01/04/2025 21:00 **LA HESTRE GALAXY / LOONEYS LA LOUVIERE** – 4C – Score 1/3

En cause de SCOLAS Thomas né le 05/10/2004 N° Licence 872576 – LA HESTRE GALAXY Matricule 7065

Faits reprochés : Propos déplacés envers l'arbitre et la fédération.

Application de l'article A3 du barème des sanctions du RO.

Suspension d'une durée de 2 semaines : semaines du 14/04/2025 au 20/04/2025 et du 21/04/2025 au 27/04/2025.

68. Rapport arbitre **BONELLA Charles** pour le match HAP4C159 du 01/04/2025 21:00 **LA HESTRE GALAXY / LOONEYS LA LOUVIERE** – 4C – Score 1/3

En cause de ROMBAUX Philippe né le 05/06/1976 N° Licence 876069 – LA HESTRE GALAXY Matricule 7065

Faits reprochés : Insultes de l'arbitre.

Application de l'article A2.1 du barème des sanctions du RO.

Suspension d'une durée de 2 semaines : semaines du 14/04/2025 au 20/04/2025 et du 21/04/2025 au 27/04/2025.

III. DISCIPLINE

1. Rapport arbitre **LAZZARO Giordano** pour le match HAP4E139 du 05/03/2025 à 21h15 **REAL ALDEGONDE / CELTIC LEERNES** – 4E – Match arrêté à la 45^{ème} minute sur le score de 3/18

Convoqués en présence obligatoire : LAZZARO Giordano Arbitre, GERVASI Charles-Henri né le 24/09/1988 N° Licence 878210 Délégué Real Aldegonde Matricule 3158, VAN DEN BERGE Erwin né le 13/07/2000 N° Licence 840146 Capitaine Celtic Leernes Matricule 7728

LAZZARO Giordano Arbitre est absent excusé

En cause de l'équipe de Celtic Leernes Matricule 7728

Faits reprochés : Attitude et propos irrespectueux des joueurs de cette équipe envers l'équipe adverse.

En cause des joueurs et supporters des 2 équipes

Faits reprochés : Insultes et bousculade générale donnant lieu à l'arrêt de la rencontre.

Entendu GERVASI Charles-Henri 878210 Délégué Real Aldegonde 3158 qui déclare ne pas avoir ressenti de manque de respect de la part de l'équipe adverse. Il ajoute qu'il n'y a eu aucune moquerie.

Entendu VAN DEN BERGE Erwin 840146 Capitaine Celtic Leernes 7728 qui dit que l'arbitre n'a pas su gérer le match et reconnaît avoir simulé un shoot en direction d'un supporter adverse. Il y a eu une bousculade entre joueurs et supporters ce qui a entraîné la fin de la rencontre.

Après délibération, la CSP décide que :

- Le score de 3/18 reste acquis.
- VAN DEN BERGE Erwin 840146 Celtic Leernes 7728 reçoit une suspension d'une durée de 2 semaines (semaines du 14/04/2025 au 20/04/2025 et du 21/04/2025 au 27/04/2025) en application de l'article C2 du barème des sanctions du RO pour attitude déplacée envers le public.

2. Rapport arbitre **ABBOUDI Youness** pour le match HACAD054 du 09/03/2025 à 16h00 **AG JUNIOR LA LOUVIERE B / A L'ANCIENNE NIMY** – Cadets – Match arrêté à la 47^{ème} minute sur le score de 0/8

Thierry GODAUX quitte la séance, Christian DEWULF assure la présidence.

Convoqués en présence obligatoire : ABBOUDI Youness Arbitre, CALABRESE Frédéric né le 03/01/1977 N° Licence 855370 AG Junior La Louvière Matricule 6190, HALLOT Jérémie né le 05/02/1983 N° Licence 873123 A l'Ancienne Nimy Matricule 7576, PINZIN Livio né le 13/07/2010 N° Licence 876688 AG Junior La Louvière Matricule 6190, HUPEZ Natéo né le 13/01/2011 N° Licence 860320 A l'Ancienne Nimy Matricule 7576

ABBOUDI Youness est absent excusé.

CALABRESE Frédéric 855370 AG Junior La Louvière 6190, HALLOT Jérémy 873123 A l'Acienne Nimy Matricule 7576, PINZIN Livio 876688 AG Junior La Louvière 6190, HUPEZ Natéo 860320 A l'Ancienne Nimy 7576 sont absents non excusés.

En cause de PINZIN Livio 876688 AG Junior La Louvière 6190

Faits reprochés : Se précipite en tribune pour aller se battre.

En cause des supporters des deux équipes

Faits reprochés : Bagarre générale causant l'arrêt du match

Après délibération, les décisions de la CSP sont les suivantes :

- Le score de la rencontre 0/8 reste acquis.
- PINZIN Livio 876688 AG Junior La Louvière 6190 reçoit, par défaut, une suspension de toutes fonctions de 13 semaines (du 14/04/2025 au 11/05/2025 et du 06/10/2025 au 07/12/2025) pour être monté en tribune pour aller se battre en application de l'article C4.3 du barème des sanctions du RO.
- Une amende de 50 € est infligée aux deux clubs pour l'attitude de leurs supporters.

3. Rapport arbitre **BAWIN Eric** pour le match HAP1151 du 12/03/2025 à 21h00 **AVANTI CHARLEROI / MJA MARCHIENNE** – 1 – Match arrêté à la 44^{ème} minute sur le score de 12/3

Thierry GODAUX rentre en séance et reprend la présidence. Christian WALLEMME quitte la séance.

Convoqués en présence obligatoire : BAWIN Eric Arbitre, ARAHAL Yanis Karim né le 03/02/1998 N° Licence 841691 MJA Marchienne Matricule 6472

En cause de : ARAHAL Yanis Karim 841691 MJA Marchienne 6472

Faits reprochés : Après avoir été victime d'une faute, gifle le joueur adverse

Entendu BAWIN Eric Arbitre qui confirme son rapport et signale que c'était la première faute que le joueur ARAHAL subissait et non une série de fautes comme le joueur le décrit.

Entendu ARAHAL Yanis Karim 841691 MJA Marchienne 6472 qui déclare qu'après avoir subi plusieurs fautes, il a eu un mauvais geste lors de la dernière faute commise contre lui. Il reconnaît avoir giflé son adversaire et s'excuse envers ce joueur.

Après délibération, la CSP inflige à ARAHAL Yanis Karim 841691 MJA Marchienne 6472 une suspension de toutes fonctions d'une durée de 26 semaines (du 14/04/2025 au 11/05/2025 et du 01/09/2025 au 01/02/2026) en application de l'article B8.4 du barème des sanctions du RO pour voie de fait sur l'adversaire. Un sursis partiel lui est néanmoins accordé à partir du 01/12/2025 pour le reste de la peine.

4. Rapport arbitre **BAWIN Eric** pour le match HAP3D093 du 19/03/2025 à 20h00 **FC ARMADA MORLANWELZ / CURVA SUD CHARLEROI** – 3D – Score 1/9

Thierry GODAUX, Nicolas MONTANARI et Jean-Yves TROUILLIEZ quittent la séance.

Gianni DUCA et Christian WALLEMME rentrent en séance.

Christian DEWULF assure la présidence.

Convoqués en présence obligatoire : BAWIN Eric Arbitre, D'ADDARIO Maxime né le 26/09/2002 N° Licence 850078 Délégué FC Armada Morlanwelz Matricule 7136

En cause de : D'ADDARIO Maxime 850078 FC Armada Morlanwelz 7136

Faits reprochés : A la fin du match, donne des coups à un joueur adverse et le poursuit pour l'attaquer à nouveau

En cause des supporters de FC Armada Morlanwelz Matricule 7136

Faits reprochés : Ont été très désagréables pendant tout le match

Entendu BAWIN Eric Arbitre qui confirme ses rapports, déclare que ce match était très tendu dès le début et confirme l'agression de D'ADDARIO Maxime envers un adversaire. Il ne sait pas qui est venu donner de violents coups dans la porte de son vestiaire. Par contre, lorsqu'il a eu arbitré son second match et qu'il est repassé dans la cafétaria, il s'est fait insulter par les joueurs de FC Armada Morlanwelz.

Entendu D'ADDARIO Maxime 850078 FC Armada Morlanwelz 7136 qui déclare ne pas avoir donné de coups à l'adversaire. Il ajoute que ce joueur a nargué toute son équipe pendant tout le match. Il a attendu la fin du match pour l'empoigner mais pas pour le frapper. Il reconnaît les insultes proférées par ses joueurs envers l'arbitre.

Après délibération, la CSP inflige à D'ADDARIO Maxime 850078 FC Armada Morlanwelz 7136 une suspension de toutes fonctions d'une durée de 26 semaines (du 14/04/2025 au 11/05/2025 et du 01/09/2025 au 01/02/2026) en application de l'article B8.4 du barème des sanctions du RO. Un sursis partiel lui est néanmoins accordé à partir du 01/12/2025 pour le reste de la peine.

Une amende de 100 € est, en outre, infligée au club de FC Armada Morlanwelz 7136 pour l'attitude désagréable de leur supporters pendant tout le match ainsi que pour les insultes proférées envers l'arbitre après le match.

5. Rapport arbitre **MAURUTTO Claudio** pour le match HAP3E123 du 19/03/2025 à 22h00 **FC JUMET / WOLFIRST CITY CHAPELLE** – 3E – Match arrêté à la 48^{ème} minute sur le score de 7/5

Thierry GODAUX, Nicolas MONTANARI et Jean-Yves TROUILLIEZ rentrent en séance.

Christian DEWULF et Gianni DUCA la quitte.

Thierry GODAUX reprend la présidence.

Convoqués en présence obligatoire : MAURUTTO Claudio Arbitre, ROUSSEAU Kilian né le 14/12/2003 N° Licence 882258 FC Jumet Matricule 7085, EL BOUCHAHMATI Mohamed né le 24/12/2006 N° Licence 878267 Wolfirst City Chapelle 7570

En cause de ROUSSEAU Kilian 882258 FC Jumet 7085

Faits reprochés : Coups aux adversaires

En cause de EL BOUCHAHMATI Mohamed 878267 Wolfirst City Chapelle 7570

Faits reprochés : Coup de poing à la figure de l'adversaire

En cause de joueurs et supporters des 2 équipes

Faits reprochés : Bagarre générale entre les deux équipes entraînant l'arrêt du match

EL BOUCHAHMATI Mohamed 878267 Wolfirst City Chapelle 7570 est absent non excusé.

Entendu MAURUTTO Claudio Arbitre qui confirme ses rapports, il déclare qu'on se battait partout dans la salle.

Entendu ROUSSEAU Kilian 882258 FC Jumet 7085 qui donne sa version des faits.

Après délibération, la CSP annonce aux personnes présentes :

- ROUSSEAU Kilian 882258 FC Jumet 7085 sera suspendu, de toutes fonctions, pour une durée de 26 semaines (du 14/04/2025 au 11/05/2025 et du 01/09/2025 au 01/02/2026) en application de l'article B8.4 du barème des sanctions du RO.
- EL BOUCHAHMATI Mohamed 878267 Wolfirst City Chapelle 7570 sera suspendu, par défaut, de toutes fonctions, pour une durée de 26 semaines (du 14/04/2025 au 11/05/2025 et du 01/09/2025 au 01/02/2026) en application de l'article B8.4 du barème des sanctions du RO.
- Suite à la bagarre générale empêchant la rencontre de se terminer, le match sera perdu 5/0 et 0/5 Forfait par les 2 équipes
- Une amende de 100 € sera infligée aux deux clubs pour l'attitude de leurs joueurs et supporters.

6. Rapport arbitre **MAURUTTO Claudio** pour le match HAP4D111 du 20/03/2025 à 20h35 **DYNAMO THIEU / THE BOURDONS PERONNES** – 4D – Score 6/5

Christian DEWULF rentre en séance.

Convoqués en présence obligatoire : MAURUTTO Claudio Arbitre, DEMIL Amaury né le 22/03/1996 N° Licence 850545 Dynamo Thieu Matricule 6071

En cause de DEMIL Amaury 850545 Dynamo Thieu 6071

Fait reproché : Coup de poing au bas du visage de l'adversaire

Entendu MAURUTTO Claudio Arbitre qui confirme son rapport.

Entendu DEMIL Amaury 850545 Dynamo Thieu 6071 qui déclare que le joueur adverse lui a retenu le maillot, lui a donné un coup de pied et l'a insulté. Il reconnaît lui avoir donné un coup. Il ajoute qu'ils se sont fait insulter tout au long du match.

Après délibération, la CSP inflige à DEMIL Amaury 850545 Dynamo Thieu 6071 une suspension d'une durée de 26 semaines (du 14/04/2025 au 11/05/2025 et du 01/09/2025 au 01/02/2026) en application de l'article B8.4 du barème des sanctions du RO. Un sursis partiel lui est néanmoins accordé à partir du 01/12/2025 pour le reste de la peine.

IV. OPPOSITIONS AUX DECISIONS DE LA CSP

1. Opposition de CARON Donovan contre la décision prise en date du 27/02/2025 suite au rapport de l'arbitre **PARISE Michaël** pour le match HAP4A098 du 28/01/2025 à 22h00 **FC BOUSSU / INTER ECAUSSINNOIS B** – 4A – Score 4/4

Est convoqué en présence obligatoire : CARON Donovan né le 15/12/1995 N° Licence 877719 FC Boussu Matricule 7719

CARON Donovan 877719 FC Boussu 7719 est absent non excusé.

Après délibération, la CSP annonce que CARON Donovan 877719 FC Boussu 7719 sera suspendu pour une durée de 6 semaines (semaine du 21/04/2025 au 27/04/2025 et les 5 premières semaines lors desquelles son club jouera lors de la prochaine saison), c'est-à-dire la même sentence que celle contre laquelle il a fait opposition.

2. Opposition à la décision de la CSP suite au rapport de l'arbitre **BLAIRON Christophe** pour le match HACPPRM094 du 12/03/2025 20:00 **NEW TEAM MORLANWELZ / CELTIC LEERNES** – Coupe Equipes premières – Match arrêté à la 40^{ème} minute sur le score de 2/3

Sont convoqués en présence obligatoire : BLAIRON Christophe Arbitre, BURY Ambre née le 06/08/2003 N° Licence 879637 Déléguée New Team Morlanwelz Matricule 7327, RIPET Christophe né le 14/07/2000 N° Licence 842771 Capitaine Celtic Leernes Matricule 7728

RIPET Christophe 842771 Capitaine Celtic Leernes 7728 est absent non excusé.

Entendu BLAIRON Christophe Arbitre qui confirme et détaille son rapport.

Entendue BURY Ambre 879637 Déléguée New Team Morlanwelz 7327 qui se pose la question de savoir pourquoi son club est sanctionné alors que l'autre équipe a également commis des fautes. Il lui est expliqué que des fautes de jeu ne peuvent pas être comparées à des agressions sur l'adversaire quand le ballon n'est pas ou plus en jeu. Après quelques discussions, elle reconnaît que son équipe n'est pas la plus facile à gérer.

Après délibération, la CSP annonce que le résultat de 0/5 Forfait est maintenu.

VI. FRAIS

Matr. Club	Nom du club	Frais Dossier	Forfaits	Amende susp.(1)	Autres amendes	Abs. non excusées	Déplac. arbitre	TOTAL (2)
7655	Sporting Club La Louvière				5,00 €			5,00 €
5501	Tordoir Galacticos Manage		25,00 €					25,00 €
5545	Union Sportive Morlanwelz		25,00 €					25,00 €
7436	Inter Ecaussinnois		25,00 €					25,00 €
1645	Sporting Soignies		25,00 €					25,00 €
3903	JS d'Or Marchienne		12,50 €					12,50 €
7689	Ultraslan Bassée Roux		12,50 €					12,50 €
5546	RAEC SO FS Dour		25,00 €					25,00 €
3253	Ulku Sport Marchienne				5,00 €			5,00 €
6472	MJA Marchienne		50,00 €					50,00 €
5359	Acirli Morlanwelz		12,50 €					12,50 €
7631	Little Wolf La Louvière		25,00 €					25,00 €
7065	La Hestre Galaxy		25,00 €					25,00 €
6472	MJA Marchienne				5,00 €			5,00 €
7488	Space X Jumet				5,00 €			5,00 €
6472	MJA Marchienne		12,50 €					12,50 €
7630	Futsal Club Bouvy		12,50 €					12,50 €
7436	Inter Ecaussinnois		12,50 €					12,50 €
7450	IMPE Thuin		12,50 €					12,50 €
6193	FC Unito Chapelle		12,50 €					12,50 €
5857	Catenaccio Anderlues		25,00 €					25,00 €
6059	MFC Montignies		25,00 €					25,00 €
1722	MFC Scailmont		25,00 €					25,00 €
7577	Akatsuki Houdeng				5,00 €			5,00 €
6472	MJA Marchienne		50,00 €					50,00 €
7438	F.C.S. Charleroi		25,00 €					25,00 €
7166	Sonaca Gosselies		50,00 €					50,00 €
5147	TT Soccer Anderlues		50,00 €					50,00 €
7729	Farciennes Carolo Team		50,00 €					50,00 €
1645	Sporting Soignies		12,50 €					12,50 €
1582	AC Péronnes		25,00 €					25,00 €
7577	Akatsuki Houdeng		12,50 €	5,00 €				17,50 €
5131	Avanti Charleroi				5,00 €			5,00 €
5147	TT Soccer Anderlues				5,00 €			5,00 €
5131	Avanti Charleroi				5,00 €			5,00 €
7657	FC Iragazzi La Louvière				5,00 €			5,00 €
5826	Arsenal Pont à Celles	12,50 €		2,50 €				15,00 €
5968	LSV Mons	12,50 €		5,00 €				17,50 €
5127	JC Ecaussinnes	12,50 €	12,50 €	15,00 €				40,00 €
7327	New Team Morlanwelz	12,50 €		7,50 €				20,00 €
7494	Anderlues Fief & Cie	12,50 €	12,50 €	15,00 €				40,00 €
7327	New Team Morlanwelz	12,50 €	12,50 €		50,00 €			75,00 €
7577	Akatsuki Houdeng	12,50 €		2,50 €				15,00 €
7136	FC Armada Morlanwelz	12,50 €		5,00 €				17,50 €
7575	Sporting Wolf Strépy	12,50 €			25,00 €			37,50 €

5131	Avanti Charleroi	12,50 €		2,50 €				15,00 €
7065	La Hestre Galaxy	12,50 €		5,00 €				17,50 €
7065	La Hestre Galaxy	12,50 €		5,00 €				17,50 €
7728	Celtic Leernes	12,50 €		5,00 €				17,50 €
6190	AG Junior La Louvière	12,50 €		32,50 €	50,00 €	25,00 €		120,00 €
7576	A l'Ancienne Nimy	12,50 €			50,00 €	25,00 €		87,50 €
6472	MJA Marchienne	12,50 €		65,00 €			12,00 €	89,50 €
7136	FC Armada Morlanwelz	12,50 €		65,00 €	100,00 €		12,00 €	189,50 €
7085	FC Jumet	12,50 €		65,00 €	100,00 €		2,00 €	179,50 €
7570	Wolfirst City Chapelle	12,50 €		65,00 €	100,00 €	12,50 €	2,00 €	192,00 €
6071	Dynamo Thieu	12,50 €		65,00 €			4,00 €	81,50 €
7719	FC Boussu	12,50 €		12,50 €		12,50 €		37,50 €
7327	New Team Morlanwelz		12,50 €				8,00 €	20,50 €
7728	Celtic Leernes					12,50 €		12,50 €

(1) Nb de semaines X 2,50 €

(2) Plafonné à 300 € par **dossier** + frais déplacement de l'arbitre

DEFINITIONS DES ACRONYMES UTILISES

CQ – Correspondant Qualifié

CEP – Comité Exécutif Provincial

CSP – Commission Sportive Provinciale

CPA – Commission Provinciale d'arbitrage

RO – Règlement Organique de la Ligue Francophone de Football en Salle